

BUREAU VERITAS
Certification



ATTESTATION DE CAPACITE N° 464373

**DELIVRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE R.543-106 DU CODE DE
L'ENVIRONNEMENT**

Conformément à l'article R.543-106 du code de l'environnement, l'organisme BUREAU VERITAS CERTIFICATION agréé par décision ministérielle en date du 29 août 2008 référencée DEVP0819156A, atteste que l'opérateur TEC-PLUS dont l'établissement TEC-PLUS de numéro SIRET : 48742201600013, dispose des capacités nécessaires pour effectuer les activités suivantes:

-Catégorie I : Contrôle d'étanchéité, maintenance, entretien, mise en service, récupération des fluides des équipements de tous les équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur

L'attestation de capacité est valide à partir du 23 juil. 2009, jusqu'au 23 juil. 2014. Elle pourra être suspendue ou retirée avant sa date d'échéance dans les cas prévus aux articles R.543-101 et R.543-104 du code de l'environnement. Sa validité peut être vérifiée en consultant le site Internet : www.bureauveritas.fr/fluidesfrigorigenes

Date : 23 juil. 2009

Bruno Labarre - Directeur Général

Bureau en charge de l'attestation de capacité :

Bureau Veritas Certification

BP 69 – Bat. C – 5 chemin du Jubin – 69574 DARDILLY Cedex

